

(BL)

Nombre de  
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 19

Pouvoirs : 8

**OBJET :**

**CULTURE -  
PROPOSITION DE  
TARIF  
EXCEPTIONNEL**

L'an deux mil vingt-quatre,  
le : **Lundi 25 mars**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2024.

**PRESENTS** : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,  
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie  
GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET,  
Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Mireille NOGUET, Mme Nelly  
VIVIEN, Mme Nicole GONDOUIN, Mme Marie-José MARTIN,  
M. Pascal SAMSON, M. Cédric COQUELIN, M. Serge DELAVALLÉE,  
M. Philippe RONDEL, M. Gérard LATINIER, M. Michel CAILLOT et  
Mme Corine LE BLÉVEC.

**Absents ou excusés** : M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à  
M. Pascal GUEUGNON, M. Abdellah LHESSANI qui a donné pouvoir à  
Mme Nicole GONDOUIN, Mme Christine CHATEL-THIEULART qui a  
donné pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Mickaël  
MESNIL qui a donné pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE, Mme Fleur  
GOSSELIN qui a donné pouvoir à M. Pascal SAMSON, Mme Charlène  
RENARD qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Isabelle  
CLOUCHÉ qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE, Mme  
Alexandra BRACQUE qui a donné pouvoir à M. Lionel GONNET,  
M. Stéphane CLOUET et Mme Lucie CLOUARD,

Madame Nelly VIVIEN a été nommée Secrétaire de Séance.

\*\*\*

La saison 2023/2024 a été un succès de fréquentation dans  
son ensemble avec une moyenne de 250 réservations par  
spectacle.

Néanmoins, il reste des spectacles/concerts qui ne  
mobilisent pas assez. Il est bien évident qu'un  
questionnement sur le jour de la programmation, ou sur la  
période, mais aussi sur le type de spectacle proposé, est à  
poser, mais cela est toujours difficile à anticiper.

Lorsque qu'un tel problème de remplissage de salle apparaît,  
il serait bon d'y palier par le lancement d'une « offre  
promotionnelle » exceptionnelle, par exemple, un tarif  
unique à 10 €, 5 jours avant le spectacle afin de booster les  
ventes.

Ce serait une offre proposée uniquement lorsque les réservations sont inférieures à 100 (jauge de la salle 400) 5 jours avant l'évènement, et cela resterait une solution de secours pour minimiser les pertes financières et éviter à un artiste de jouer devant une salle quasi vide.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Par 26 voix POUR et M. LATINIER qui a déclaré ne pas  
prendre part au vote,***

➤ ***APPROUVE le dispositif et le tarif mentionnés ci-dessus.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,



**Philippe VAN-HOORNE**